

**TRANSPORTS  
MONTREUX-VEVEY-RIVIERA SA**

---

**Procès-verbal**

**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du vendredi 8 juin 2018, à 14 h 00,  
à l'Hôtellerie de Châtonneyre à Corseaux**

---

## Procès-verbal

### **de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 8 juin 2018, à 14 h 00, à l'Hôtellerie de Châtonneyre à Corseaux**

---

Présidence : M. François Margot

Secrétaires : Mme Eva Schneider  
Me Nicolas Vautier pour le point 5 de l'ordre du jour

Excusés : M. Albert Chapalay  
Mme Elina Leimgruber

---

Le Président ouvre la séance à 14h05 en souhaitant la bienvenue aux actionnaires, aux invités ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics.

Il salue tout particulièrement :

M. Jean-Pierre Allegra, Municipal à Corseaux, Mme Nicole Pointet, Municipale à Jongny, M. Dominique Epp, Municipal à St-Légier La Chiésaz, M. Fabrice Neyroud, Syndic de Chardonne, M. Jean-Pierre Schwab, Municipal à La Tour-de-Peilz, M. Pierre Rochat, Municipal à Montreux et Président du Conseil d'administration MOB, M. Neshat Firouzi, représentant de l'OFT, M. Pierre-Yves Gruaz, délégué de l'Etat de Vaud, Mme Karine Badertscher-Chamoso, responsable de la révision des comptes ainsi que les membres du Conseil d'administration.

Il souhaite la bienvenue à Maître Nicolas Vautier qui dressera un procès-verbal authentique du point 5 de l'ordre du jour. Le Président excuse les invités qui n'ont pas pu se libérer pour se joindre à l'assemblée générale de la société.

Le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par lettre personnelle le 15 mai 2018, conformément aux dispositions statutaires. Le rapport de gestion de l'exercice 2017 ainsi que celui de l'organe de révision étaient disponibles dès le 15 mai 2018 sur le site internet [www.mob.ch](http://www.mob.ch) et pouvaient, sur demande, être envoyés.

#### **L'ordre du jour comprend les points suivants :**

1. Rapport de gestion 2017
2. Rapport de l'organe de révision
3. Décisions sur les conclusions de ces rapports
4. Elections
5. Modification des statuts
6. Divers.

M. Jean-François Loude intervient. Il remarque que le rapport de gestion ne lui est pas parvenu par la poste et qu'il n'a pas reçu d'informations précisant de quelle manière il

pouvait l'obtenir. Le Président confirme que la communication était sommaire. Il demande à l'assemblée d'en excuser le Conseil d'administration. Les droits d'un actionnaire au porteur et d'un actionnaire nominatif sont légèrement différents. Jusqu'à l'an passé, les informations pour les actionnaires étaient disponibles au siège de la société. Le Conseil d'administration prend acte de cette critique. Des modifications seront apportées pour la prochaine assemblée. Néanmoins, le Président constate que la convocation a atteint les actionnaires et que les différentes propositions ont été publiées sur le site internet. M. Loude confirme qu'il ne demande pas l'invalidation de l'assemblée générale.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande si un actionnaire désire un changement de l'ordre du jour.

**Par vote à main levée, l'ordre du jour est accepté à une très grande majorité.**

Le Président constate que la présente assemblée a été convoquée dans la forme prescrite par les statuts, en respectant les délais imposés, avec communication de l'ordre du jour et des propositions. Les pièces justificatives sont déposées sur le bureau. Il demande si un actionnaire a une observation à formuler.

**Ce n'est pas le cas et l'assemblée peut donc valablement délibérer.**

La liste de présence permet de constater :

- ♦ la présence de 72 actionnaires
- ♦ représentant 440'504 actions nominatives de CHF 10.-
- ♦ donnant droit à 440'504 voix
- ♦ majorité absolue 220'253 voix
- ♦ majorité qualifiée des deux tiers 293'669 voix
- ♦ ce qui représente 76.6 % du capital-actions de CHF 5'750'000.-.

Les actions sont représentées par les catégories suivantes (article 689 e CO) :

- actions personnellement représentées : 6'630
- actions représentées par les indépendants : 433'874
- actions représentées par les dépositaires : 0
- actions représentées par les organes: 0

Le bureau de l'assemblée est constitué comme suit :

Conformément à l'art. 13 des statuts, M. Pierre-Yves Gruaz et M. Neshat Firouzi sont désignés scrutateurs. Me Nicolas Vautier établira un procès-verbal en la forme authentique du point 5 de l'ordre du jour et Mme Eva Schneider fonctionnera comme secrétaire.

L'organe de révision est représenté par Mme Karine Badertscher-Chamoso.

Le Président propose de voter, en règle générale, à main levée avec le carton de vote de couleur orange.

Dans le cas où une majorité prépondérante ne serait pas évidente ou sur demande d'un actionnaire, le vote pourra s'effectuer par bulletin secret en utilisant les coupons détachables, annexés aux cartes d'admission.

L'ordre de vote sera le suivant :

1. Vote en faveur de la proposition du Conseil d'administration
2. Vote contre la proposition du Conseil d'administration
3. Abstention

### **La procédure de vote simplifié est acceptée.**

Le Président donne un retour aux actionnaires concernant la transformation des actions de la société. Il rappelle la décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2017 de transformer les actions au porteur en actions nominatives.

Les actionnaires connus ont été informés de la procédure d'échange par lettre personnelle le 30 octobre 2017. Ces informations ont également été publiées dans « 24 Heures », la « FOSC » et « Le Régional » en date du 2 novembre 2017. Une deuxième publication a eu lieu deux semaines après.

En collaboration avec l'UBS, toutes les actions au porteur gérées via le système bancaire / SIX SIS AG (86.3%) ont été transformées en actions nominatives le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Avant la transformation, 21.5 % du capital-actions se trouvaient entre les mains de détenteurs non identifiés. Cette part a été réduite à 15.6%. Actuellement, 299 actionnaires, disposant de 84.4 % du capital-actions, sont inscrits au registre des actionnaires qui est géré par l'entreprise Computershare. Le Conseil d'administration a procédé à la destruction des actions au porteur qui lui sont parvenues jusqu'à mi-janvier 2018.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. RAPPORT DE GESTION 2017**

Le rapport de gestion ayant été mis à la disposition des actionnaires, le Président demande si sa lecture est souhaitée.

### **La lecture n'est pas demandée.**

Le Président présente quelques considérations générales sur l'évolution des affaires en général pour 2017 :

« Mesdames et Messieurs les actionnaires,

C'est à l'examen d'un exercice contrasté que vous êtes conviés. Un résultat ordinaire bénéficiaire et un résultat global – après prise en compte des amortissements, charges financières et produits/charges exceptionnels – déficitaire. Les effets financiers des investissements concernant les nouvelles automotrices 7500 de la ligne des Pléiades en sont, parmi d'autres, l'une des causes.

Au cours de ses séances 2017, le Conseil d'administration a pu suivre régulièrement la conduite des affaires grâce aux exposés circonstanciés de la direction. Il a également accordé toute son attention au contrôle des finances de la société. Enfin, il s'est convaincu de la pertinence des grands axes de développement stratégiques arrêtés en collaboration, constructive, avec les autorités subventionnantes, principalement avec l'Office Fédéral des Transports.

Les résultats globaux sont à l'image de la société telle qu'elle se présente aujourd'hui sous la houlette du directeur Georges Oberson : esprit d'entreprise, esprit d'équipe et esprit de collaboration. L'anticipation, l'aptitude à innover, la motivation des collaborateurs comme l'incessante concertation avec les services fédéraux et cantonaux compétents portent remarquablement leurs fruits.

Sans empiéter sur les rapports qui vous seront présentés par la Direction, il paraît opportun de citer quelques-unes des préoccupations opérationnelles qui ont tout spécialement retenu l'attention du Conseil d'administration.

A ce titre, il y a lieu de citer principalement :

- Le suivi de l'entretien des ouvrages et du matériel roulant dont les coûts, c'est une évidence qu'il convient de relever encore une fois, sont ceux, plus lourds que la moyenne, de véritables chemins de fer de montagne ;
- Les chantiers en cours et les projets en voie de réalisation, particulièrement celui de l'introduction de la cadence au quart d'heure aux moments de forte fréquentation sur la ligne Vevey-Blonay, le sort des haltes de Clies et de Gilamont et la création de substitution de celle des Vignerons (une information sera présentée à ce sujet au cours de la présente Assemblée) ;
- L'examen, en étroite concertation avec le MOB, de la gouvernance de la société et les mesures, en termes de définition des fonctions et de gestion des ressources humaines, à prendre dans ce périmètre ;
- La constitution de la Conférence régionale des Transports publics de la Riviera au sein de laquelle sont représentés les délégués des autorités cantonales et communales et à laquelle sont associés les sociétés de transport ferroviaires MOB et MVR ainsi que les VMCV ;
- Les progrès, satisfaisants, dans le processus itératif permettant de définir « l'offre » présentée par MVR aux autorités de subventionnement qui devient la base du budget annuel ;
- La récurrente difficulté à obtenir les décomptes Mobilis dans des délais acceptables au regard du calendrier comptable de la société, doublée de l'insatisfaction quant au sort financier réservé à MVR dans cet environnement.
- La stratégie de gestion des restaurants mis à la disposition des hôtes voyageant avec les trains de la société.

Je ne saurais terminer cette brève intervention sans remercier chaleureusement les membres du Conseil d'administration pour leur appui aussi amical que critique, la direction pour ses qualités d'écoute, ses compétences et ses capacités de décision, sans oublier tous les collaborateurs engagés au service des intérêts de la société. »

**Le Président donne la parole à M. Georges Oberson, Directeur général, qui présente la marche des affaires en 2017 et les enjeux futurs.**

Le Directeur souligne que l'année 2017 a vu deux périodes hivernales importantes, au début et en fin d'année, qui ont engendré des coûts supplémentaires.

Il informe qu'après la livraison des automotrices 7501, 7502, 7503 et 7504, en 2015 et 2016, la livraison de la deuxième partie de la commande a été achevée en 2017. Au total, un montant de CHF 48 millions a été investi pour l'achat de ces huit véhicules qui sont climatisés et adaptés aux normes actuelles, notamment aux normes LHand. Chaque automotrice dispose de 150 places dont 12 en 1<sup>ère</sup> classe.

Les quais de la gare sommitale des Pléiades ont été relevés et rallongés à une longueur de 80m pour accueillir une unité multiple de deux automotrices 7500. Un deuxième quai a été construit. L'investissement s'élève à CHF 2 millions au total.

Le Directeur explique les enjeux des haltes Clies et Gilamont situés entre Vevey et St-Légier : les deux arrêts font partie de la ligne depuis sa création. Avec l'introduction des 7500 et le relèvement des normes de sécurité, les deux haltes sont menacées de fermeture. A Gilamont, il est techniquement impossible de respecter les normes LHand et à Clies une mise aux normes LHand nécessitera d'importantes emprises sur les parcelles riveraines. Afin de maintenir une desserte dans la région respectant les normes actuelles, une nouvelle halte sera construite entre les deux : Vevey-Vignerons. Le Directeur est convaincu que cet investissement sera rentable en raison d'une nouvelle augmentation du nombre de voyageurs dans cette zone.

Dans cette même zone, la construction d'un nouveau point de croisement à hauteur des Bosquets permettra l'introduction de la cadence au quart d'heure entre Vevey et Blonay. Avec une explosion de trafic sur ce tronçon, 95% durant les derniers 10 ans, il est nécessaire d'augmenter la cadence. Avec l'accord de la Confédération, la Direction a décidé d'avancer les travaux de 2026 à 2018/2019 pour l'introduction de la cadence au quart d'heure avant la Fête des Vignerons en juillet 2019. Dans cet esprit, d'importants travaux ont débuté à la gare de St-Légier. Le Directeur remercie la Confédération de son soutien important pour la réalisation de ce projet. Il rappelle que le passage à la cadence au quart d'heure est crucial pour le confort des usagers. En vue de la courte attente, le client n'aura plus besoin de consulter l'horaire.

Dans sa 125<sup>ème</sup> année d'existence, la ligne du Chemin de fer des Rochers-de-Naye a vu pour la deuxième année de suite, la barre des 100'000 voyageurs annuels dépassée. L'anniversaire des 125 ans a été célébré avec des courses spéciales dans des voitures Belle Epoque, rénovées pour cette occasion. Une fresque géante de l'artiste Saype a été créée pour cette occasion. Elle a été entièrement biodégradable et se nomme « L'histoire du futur » et se présentait directement sur un terrain de 6'000 m<sup>2</sup>. Cette première dans la région a attiré de nombreux intéressés.

En collaboration avec les Communes de Veytaux et Montreux, Promove et l'Office du Tourisme, une entreprise suisse, experte dans le domaine, a été mandatée afin de mener une étude pour assurer l'avenir de ce site magnifique, de cet endroit privilégié avec une riche biodiversité. Le résultat de l'étude est attendu par la fin de cet été.

### **Le Président donne la parole à M. Jacky Brouze, responsable des Finances.**

M. Jacky Brouze présente, en raison de son départ à la retraite, pour la dernière fois, les comptes à l'assemblée générale.

Il constate que le résultat 2017 est décevant malgré les produits de transport en augmentation de 4.9% sur 2016, une amélioration du produit des loyers des véhicules et l'indemnisation des pouvoirs publics en hausse. Au total, l'augmentation des produits se situe à CHF 892'000.- par rapport à 2016. Parallèlement, les charges avant amortissement

augmentent de CHF 534'000.- notamment à cause de l'augmentation des frais de déblaiement de la neige qui est tombée en grosses quantités en début et fin d'année.

M. Brouze explique que l'augmentation des charges est principalement due aux travaux d'entretien importants occasionnés par les accidents mais pas encore remboursés ni même formellement reconnus par les assurances au moment du bouclage des comptes. A ce jour, M. Brouze affirme que ces coûts seront couverts et procureront des recettes extraordinaires en 2018.

L'arrivée de nouveau matériel roulant a provoqué une forte augmentation des amortissements ainsi que des frais du financement par emprunt.

Le résultat ordinaire avant amortissements, charges et produits financiers est un bénéfice en augmentation de CHF 388'000.- par rapport à 2016 et non pas de CHF 505'000.- comme indiqué par erreur dans le rapport de gestion sur la page 21, 4<sup>ème</sup> paragraphe.

Cependant, les amortissements ont augmenté de CHF 626'000.- et les charges financières de CHF 250'000.-, charges couvertes par l'indemnité des pouvoirs publics.

Après produits et charges exceptionnels, hors période ou hors exploitation, la perte de l'exercice est de CHF 909'000.-.

M. Brouze remercie les actionnaires de leur attention.

**Le Président remercie le responsable des Finances et le Directeur pour leurs interventions.**

Il passe au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

Le rapport des réviseurs figure à la page 36 du rapport de gestion. Le Président demande si un actionnaire en souhaite la lecture.

**La lecture n'est pas demandée.**

Le Président demande à l'organe de révision s'il y a un commentaire à ajouter.

**Mme Karine Badertscher-Chamoso d'Ernst & Young n'a pas de remarques à faire.**

## **3. DECISIONS SUR LES CONCLUSIONS DE CES RAPPORTS**

Le Président ouvre la discussion sur les rapports qui viennent d'être présentés. La parole n'étant pas demandée, les propositions suivantes sont votées à main levée.

3.1. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Transports Montreux-Vevey-Riviera SA approuve le rapport de gestion et les comptes annuels 2017.

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

3.2. Le Conseil d'administration propose d'attribuer à la réserve générale CHF 2'310.-, d'attribuer à la réserve pour pertes futures Infrastructure CHF 89'520.-, de prélever à la réserve pour pertes futures Trafic Régional Voyageurs CHF 494'417.-, de prélever à la réserve pour perte future parties touristiques CHF 165'692.- et de reporter à compte nouveau le solde débiteur résultant du bilan de CHF 1'052'443.-.

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

3.3 L'assemblée générale prend acte du rapport de l'organe de révision.

**L'assemblée générale en prend acte à l'unanimité.**

3.4 L'assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration de leur gestion pour l'exercice 2017.

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

Le Président constate que les membres du Conseil d'administration n'ont pas pris part aux votes.

## **4. ELECTIONS**

### **4.1. Conseil d'administration**

Le Président informe l'assemblée générale de l'échéance des mandats de MM. Albert Chapalay et Ernest Cardis. Les deux administrateurs ont passé l'âge de 70 ans et souhaitent remettre leur mandat (Art. 16, al. 1 des statuts de la société). Le Président prend officiellement congé de ces deux administrateurs qui ont siégé durant de nombreuses années au Conseil. M. Cardis a été membre du Conseil depuis 2001, d'abord comme représentant des communes et ensuite élu par l'Assemblée générale du 30 juin 2007. M. Chapalay a été élu par l'assemblée générale en 2006 comme délégué de la Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA.

Le Président constate que la société perd deux personnes « de poids » qui disposent, au-delà de leurs compétences personnelles, des connaissances historiques de la société. Le Président regrettera leurs compétences et leur esprit critique. Il les remercie pour ces années passées au service de la société. L'assemblée générale souligne les mots du Président avec de vifs applaudissements. Il informe l'assemblée générale que M. Chapalay est actuellement hospitalisé.

Le Président résume que le Conseil d'administration se compose ainsi de six membres :

Mme Elina Leimgruber, représentante de la Ville de Vevey, M. Caleb Walther, représentant de la Ville de Montreux, M. Jean-Marc Zimmerli, représentant des Communes de Blonay et St-Légier, M. Roland Berdoz, représentant du Canton de Vaud et M. Alexandre Gauthier-Jaques et lui-même élus par l'Assemblée générale, représentants de l'actionnariat privé.

**Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de laisser les deux sièges vacants.**



Le Président annonce qu'un autre administrateur quittera probablement sa fonction durant les prochains mois. Le Conseil d'administration proposera donc un ou deux nouveaux administrateurs à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Les deux administrateurs sortants ne sont pas remplacés. Les deux sièges restent vacants.**

#### 4.2 Organe de révision

Le Président propose de désigner Mazars à Lausanne en qualité d'organe de révision des comptes 2018. Aucune autre proposition ne lui est parvenue.

**La proposition de désigner Mazars à Lausanne en qualité d'organe de révision des comptes pour 2018 est acceptée à l'unanimité.**

### **5. MODIFICATION DES ARTICLES 4 ET 5 BIS DES STATUTS, ABROGATION DES ARTICLES 5, 14 ET 16 ET ADOPTION DES NOUVEAUX ARTICLES 5, 14 ET 16 DES STATUTS**

Le procès-verbal passé dans la forme authentique de la discussion du point 5 figure en annexe du présent document.

### **6. DIVERS**

Le Président informe l'assemblée qu'aucune proposition individuelle n'est parvenue au Conseil d'administration. Il demande si un actionnaire désire encore prendre la parole. La parole n'est pas demandée.

L'assemblée accepte à l'unanimité que le procès-verbal soit soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Président lève l'assemblée à **15 h 10**.

Le Président :

La secrétaire :

Les scrutateurs :

François Margot

Eva Schneider

Pierre-Yves Gruaz

Neshat Firouzi

Annexe : Procès-verbal authentique du point 5 de l'ordre du jour

**PROCÈS-VERBAL AUTHENTIQUE  
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VENDREDI HUIT JUIN, à l'Hôtellerie de  
Châtonneyre, à 1802 Corseaux, rue du Village 8, -----

dès quatorze heures, -----

le soussigné Nicolas VAUTIER, notaire à Montreux pour le Canton de Vaud, -----

agissant à la requête du conseil d'administration de la société, -----

**Transports Montreux-Vevey-Riviera SA**

société anonyme dont le siège est à Montreux, (numéro « CH-550.0.144.358-7 » et  
« CHE-105.735.581 »),-----

dresse ainsi qu'il suit le procès-verbal authentique des délibérations du chiffre 5 de  
l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de dite société. Les autres chiffres de  
l'ordre du jour ne requièrent pas la forme authentique et font l'objet d'un procès-verbal  
distinct, tenu par le secrétaire de l'assemblée. -----

Présidence de François Margot, administrateur président.-----

Le notaire soussigné fonctionne en qualité de secrétaire ad hoc. -----

Le président constate et certifie sous sa responsabilité que : -----

- la convocation de l'assemblée générale est intervenue par lettre du 15 mai 2018  
adressée à tous les actionnaires ; -----

- la convocation mentionnait notamment le lieu, le jour, l'heure de l'assemblée et l'ordre  
du jour de l'assemblée générale ; -----

- qu'au vu de la liste de présence dont l'original daté de ce jour détenu dans les archives  
de la société, 72 (septante-deux) actionnaires sont présents ou représentés détenteurs de  
440'504 (quatre cent quarante mille cinq cent quatre) actions de CHF 10.00 valeur  
nominale chacune constituant le capital-actions de CHF 5'750'000.00 de la société

anonyme Transport Montreux-Vevey-Riviera SA représentant 440'504 (quatre cent quarante mille cinq cent quatre) voix ; -----  
- qu'en conséquence, la présente assemblée est valablement constituée au sens des articles 700 du Code des obligations et 10 des statuts. L'assemblée a donc le droit de délibérer et de statuer valablement sur tous les objets qui sont de son ressort. -----

Le président rappelle que le procès-verbal des chiffres 1 à 4 et 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale est tenu en la forme écrite habituelle par le conseil d'administration et en la forme authentique par le notaire soussigné pour les décisions nécessitant la modification des statuts, soit le chiffre 5 de l'ordre du jour. -----

Le chiffre 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant : -----

5. Modification des articles 4 et 5 bis des statuts, abrogation des articles 5, 14 et 16 et adoption des nouveaux articles 5, 14 et 16 des statuts. -----

L'assemblée n'ayant aucune opposition à formuler quant à la convocation et à l'ordre du jour, il y est passé séance tenante, à quinze heures et trois minutes : -----

**5. Modifications des articles 4 et 5 bis des statuts, abrogation des articles 5, 14 et 16 et adoption des nouveaux articles 5, 14 et 16 des statuts.** -----

Le président propose à l'assemblée de modifier les statuts de la manière suivante : -----

**a) Article 4 (suppression des alinéas 2 à 5) :** -----

Les alinéas 2 à 5 sont supprimés. L'alinéa 1 demeure inchangé avec le contenu suivant :

*« Le capital-actions est fixé à Fr. 5'750'000.- (cinq millions sept cent cinquante mille francs), divisé en 575'000 actions, de Fr. 10.- (dix francs) chacune, nominatives, entièrement libérées. »-*

**b) Article 5 bis (adjonction – réserve pour les titres intermédiés) :** -----

Article 5 bis nouveau : -----

*« Le transfert d'une action par acte juridique s'opère par l'endossement du titre ou en vertu d'une déclaration écrite et, dans l'un et l'autre cas, par la remise du titre, sous réserve des règles particulières relatives aux titres intermédiés. »* -----

**c) Article 5 (nouveau) :** -----

Abrogation de l'article 5 actuel ; nouvel article 5 : -----

*« Les actions sont numérotées. Elles sont signées par un membre du Conseil d'administration. -- Elles peuvent être l'objet de certificats représentant plusieurs actions. -----*

*Les actions nominatives peuvent être émises sous la forme de droits-valeurs et de titres intermédiés. L'actionnaire ne peut exiger ni l'impression ni la délivrance des titres. -----*

*La société tient un registre des actions nominatives qui mentionne le nom et l'adresse des propriétaires et des usufruitiers. -----*

*Est considéré comme actionnaire à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. -----*

*Lorsqu'une action est la propriété de plusieurs personnes, celles-ci doivent désigner un représentant commun ; celui-ci est inscrit au registre des actions. -----*

*Le transfert des actions, ainsi que la constitution d'un usufruit, sont subordonnés à l'approbation du conseil d'administration.* -----

*Aucune inscription ne sera effectuée au registre des actions dès le vingt-cinquième jour précédent une assemblée générale et jusqu'au lendemain de celle-ci.* »-----

**d) Article 14 (nouveau) :**-----

Abrogation de l'article 14 actuel ; nouvel article 14 :-----

« *L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société.* -----

*Les attributions de l'assemblée générale sont celles figurant à l'article 698 du Code des obligations. De plus, l'assemblée générale élit le président du conseil d'administration pour la période prévue dans l'article 16.* »-----

**e) Article 16 (nouveau) :**-----

Abrogation de l'article 16 actuel ; nouvel article 16 :-----

« *La société est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres au maximum, élus pour une durée de trois ans. Ils sont rééligibles. Les membres du conseil d'administration doivent se démettre de leur fonction lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.* -----

*Les membres du conseil d'administration sont rééligibles au maximum pour 4 mandats.* -----

*Le Canton de Vaud et les Communes actionnaires peuvent se faire représenter dans le conseil d'administration.* -----

*Le Canton de Vaud a droit à un siège.* -----

*Les Communes actionnaires ont droit ensemble à trois sièges.* -----

*Les dispositions de l'article 762 du Code des obligations sont applicables aux représentants des corporations de droit public.* »-----

\* \* \* \* \*

Après délibération, l'assemblée accepte un vote en bloc sur les modifications précitées. Les propositions ci-dessus sont adoptées en bloc de la manière suivante :-----

Pour : 440'504 voix (unanimité)-----

Contre : aucune. -----

Abstention : aucune. -----

Un exemplaire des statuts modifiés, signé des président et vice-président, demeurera ci-annexé (annexe 1). -----

\* \* \* \* \*

Aucune autre proposition n'étant faite pour le chiffre 5 de l'ordre du jour, il est passé au chiffre 6 de l'ordre du jour, à quinze heures et douze minutes ; le présent procès-verbal est clos. -----

**Divers** -----

Conformément à l'article 61 de la loi sur le notariat, le président propose à l'assemblée générale de déléguer au président et au vice-président Ernest Cardis la compétence d'approuver et de signer le procès-verbal authentique des décisions faisant l'objet de la présente assemblée générale ordinaire. Le président demande à l'assemblée si un actionnaire a une objection à formuler au sujet de la procédure proposée. -----

La parole n'est pas demandée. Les scrutateurs constatent qu'il n'y a pas d'objection à cette délégation. -----

Le président informe l'assemblée que le vice-président et lui-même approuveront et signeront l'acte authentique à l'issue de la présente assemblée générale. -----

Le président rappelle que les constatations et les modifications des statuts doivent être déposées au Registre du Commerce du Canton de Vaud dès que possible. -----

Les frais du présent acte, de son inscription au registre du commerce, ainsi que tous les frais accessoires sont à la charge de la société. -----

**Attestation du notaire** -----

Le notaire atteste que les dispositions essentielles de l'exemplaire des statuts signé ce jour, ci-annexé, a été lu par le président à l'assemblée qui a approuvé ces nouveaux statuts. -----

Le président lève la séance à quinze heures et vingt minutes. -----

Le notaire soussigné a assisté à toute l'assemblée générale ordinaire. -----

DONT PROCES-VERBAL, établi les an, mois, jour précités, au lieu précité, lu par le notaire soussigné aux président et vice-président prénommés, qui tous deux l'approuvent et le signent avec le notaire, séance tenante, à quinze heures et quarante minutes. -----

La minute est signée : F. Margot – E. Cardis et Nicolas Vautier, notaire. -----

\* \* \* \* \*

COPIE LIBRE